

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

75 109
Objet

Assurance : bris de
glaces pour la
piscine couverte

DATE DE CONVOCATION

24 octobre 1975
DATE D'AFFICHAGE

24 octobre 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 26

Nombre de votants 24

SOUS PRÉFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
- 6. NOV. 1975
DELIBERATION EXECUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze
le trente octobre à 18 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Monsieur de LEPONCEI

Etaient présents : MM. de LEPONCEI, TESTARD, STIPAL, Melle FOUCHE,
M. BUIARD, DUPON, BUCHET, BARDE, HAULIN, LARGETEAU, MONIRON,
LACHAUD, BERLAND, BOUCHET, BARRIÈRE, BOUTET, PAPERAN, BROTEAU,
DORÉO, Mlle MORAN.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DELAÏR par M. BARRIÈRE
COUJE par M. BUCHET
Mme PAVIERRE par M. BUCHET

Absents : MME TAI par M. STIPAL
BIVIERRE, DORÉO

M. Monsieur de LEPONCEI a été élu Secrétaire.

Le rapporteur indique que divers assureurs locaux ont été
consultés et que la proposition la plus intéressante a été faite
par M. BOUQUET Cie "L'Équité", 34, rue Anatole France, à ROYAN
qui donne une garantie sans limitation du montant du sinistre
moyennant une prime de 1 200 F H.T. (mille deux cent quatre
vingt trois francs) par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date
du 24 octobre 1975,

DECIDE :

- de contracter auprès de la Cie d'assurance "L'Équité" une
assurance bris de glaces pour la piscine municipale aux
conditions indiquées ci-dessus.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par
délégation à signer la police correspondante.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,